



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE-DIXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 12 décembre 2025

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 12 décembre 2025 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-dixième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Dans la suite de sa communication à l'occasion de la réunion restreinte du Gouvernement, le Président de la République a tenu à exprimer sa solidarité aux populations victimes des récentes attaques de l'armée rwandaise.

À ce propos, il a instruit la Première Ministre et les membres du Gouvernement concernés à préparer une mission humanitaire urgente qui pourra se rendre au Burundi et en Tanzanie pour apporter l'assistance humanitaire nécessaire à nos populations qui se sont déplacées à la suite de ces événements.

Sa communication du jour a porté sur quatre (04) points principaux, à savoir :

1. De la mise en œuvre des Accords stratégiques signés avec les différents pays partenaires

La Président de la République est revenu sur une série d'accords récemment conclus, avec plusieurs pays partenaires d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe notamment le Burundi, l'Uruguay, le Brésil, les Etats-Unis d'Amérique, le Kazakhstan, le Qatar, la Serbie et autres, couvrant des domaines



variés tels que la défense, la sécurité, l'économie, les mines, l'agriculture, la culture, les technologies, l'énergie, les infrastructures portuaires, la coopération juridique, l'exemption de visas, l'appui humanitaire multisectoriel, la promotion de la jeunesse et des sports, la consultation politique et la lutte contre les trafics transfrontaliers.

Ces partenariats constituent un levier essentiel pour renforcer notre souveraineté, soutenir la transformation structurelle de notre économie, moderniser nos secteurs sociaux prioritaires et consolider la place de la République Démocratique du Congo dans les dynamiques internationales à haute valeur ajoutée.

Ils ouvrent un accès élargi aux financements innovants, aux technologies avancées et à l'expertise internationale ; favorisent la diversification économique par l'industrialisation des chaînes de valeur ; renforcent notre sécurité nationale ; stimulent la création d'emplois et la formation des jeunes ; soutiennent la résilience alimentaire, énergétique et sanitaire du pays ; et améliorent la gouvernance, l'attractivité et la compétitivité de notre économie.

Au regard de ces enjeux, le Président de la République a insisté sur la nécessité d'une exécution rapide, rigoureuse et coordonnée desdits accords, afin que leurs impacts positifs se traduisent concrètement dans la vie de nos concitoyens.

A cet effet, il a instruit l'ensemble des membres du Gouvernement concernés par chaque secteur d'accord, d'assurer une coordination étroite avec la Primature et la Présidence de la République, dans le but d'éviter tout retard ou chevauchement de responsabilités.

La Première Ministre, quant à elle, veillera à l'élaboration, par chaque Ministre sectoriel, d'une Feuille de route opérationnelle comprenant :

- *Les actions prioritaires à court, moyen et long termes ;*
- *Les indicateurs de performance permettant d'apprécier l'état d'avancement ;*
- *Les mesures légales et réglementaires requises ;*
- *Les besoins en financement, les partenaires techniques et les échéances correspondantes ;*
- *Les retombées attendues pour la République Démocratique du Congo.*



2. De la nécessité de prendre des dispositions sécuritaires, sociales et autres en vue de la fin de l'année 2025

A l'approche des festivités de fin d'année, période traditionnellement marquée par une forte mobilité sociale, une intensification des échanges économiques et un accroissement des activités communautaires à travers le pays, le Président de la République a rappelé la nécessité pour le Gouvernement de prendre toutes les dispositions idoines afin de garantir à nos populations une fin d'année paisible, pleinement sécurisée et empreinte de dignité.

Dans ce contexte, une attention particulière devra être portée au renforcement des dispositifs de sécurité, à la fluidité des mouvements de personnes et de biens, à la prévention des risques liés aux rassemblements publics, ainsi qu'au maintien de l'ordre public dans le respect des libertés individuelles. De même, la veille stratégique doit être accrue pour anticiper toute menace éventuelle, notamment dans les zones sensibles, et protéger l'intégrité du territoire.

Pour le Président de la République, l'enjeu est de permettre aux Congolaises et aux Congolais de célébrer ces moments de cohésion nationale dans un climat serein, garantissant la protection des familles, la continuité des services essentiels, la stabilité sociale et l'affirmation de l'autorité de l'Etat.

A cet effet, il a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, ainsi que les Services de renseignements, de renforcer les dispositifs de sécurité sur toute l'étendue du territoire national, particulièrement dans les zones urbaines, les axes routiers, les lieux de culte, les centres commerciaux et les sites de grande affluence.

Des mesures préventives et opérationnelles renforcées devront être mises en œuvre afin de prévenir toute tentative de déstabilisation et de garantir la tranquillité publique durant cette période.

Le Ministre de la Communication et Médias, Porte-Parole du Gouvernement, quant à lui, veillera à mobiliser les médias pour sensibiliser la population à la vigilance, en invitant chaque citoyen à signaler tout comportement suspect et à éviter tout relâchement pouvant offrir une opportunité aux ennemis de la République.



Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, ainsi que le Ministre des Finances ont été instruits de prendre toutes les diligences pour que les agents et fonctionnaires de l'Etat, bénéficiaires de vivres, soient servis et payés dans les délais, afin d'assurer des conditions décentes pour les fêtes de fin d'année.

Un rapport sur les dispositions à prendre par les Ministres concernés relatives aux instructions données est attendu au prochain Conseil des Ministres.

3. Du suivi rigoureux des actions reprises dans le discours sur l'état de la Nation du 08 décembre 2025

A la suite de son discours sur l'état de la Nation qu'il a prononcé devant le Parlement réuni en Congrès le 08 décembre 2025, le Président de la République a rappelé les priorités stratégiques qui engagent la Nation tout entière dans la poursuite de la paix, le redressement économique, la justice sociale, la sécurité, l'amélioration de la gouvernance et l'accélération de la transformation structurelle de notre pays.

Le Gouvernement, au premier chef, se trouve désormais investi de la responsabilité d'opérationnaliser, dans les meilleurs délais, les orientations qu'il a énoncées au nom du Peuple et pour le Peuple. Les défis auxquels notre pays fait face exigent un pilotage exécutif resserré, une redevabilité accrue, et une synchronisation constante des actions publiques autour des priorités nationales clairement définies.

C'est pourquoi le Président de la République attache une importance toute particulière à la mise en place d'un mécanisme de suivi, de coordination et d'évaluation régulière des actions découlant de ce discours, dans une logique de résultats tangibles, mesurables et visibles par nos concitoyens.

« Les engagements contenus dans le discours sur l'état de la Nation ne peuvent produire leurs effets que s'ils sont traduits en plans d'action sectoriels, assortis de calendriers précis, d'indicateurs de performance, ainsi que de rapports périodiques consolidés », a - t - il insisté.

Dans cette perspective, le Président de la République a instruit la Première Ministre, en collaboration avec son Cabinet, de coordonner l'ensemble des actions gouvernementales en vue de la mise en œuvre intégrale et diligente des engagements découlant du discours sur l'état de la Nation.



A cet effet, il lui est demandé notamment de, d’:

- *Établir un plan de mise en œuvre gouvernemental consolidé, reprenant les engagements sectoriels, les Ministères responsables, les échéances, les indicateurs de performance, ainsi que les besoins en moyens humains, techniques et budgétaires ;*
- *Veiller à la cohérence intergouvernementale, en assurant l’alignement des programmes Ministériels, des projets prioritaires et des actions transversales sur les axes définis ;*
- *Organiser des réunions régulières de suivi, avec présentation d’un rapport mensuel sur l’état d’avancement des actions, les contraintes rencontrées et les ajustements nécessaires ;*
- *S’assurer de l’implication effective des Membres du Gouvernement, chacun en ce qui le concerne, pour garantir une mise en œuvre harmonisée à tous les niveaux de l’exécutif ;*
- *Veiller à la communication publique appropriée, afin de maintenir l’information au peuple Congolais sur les avancées, les réalisations et les défis du Gouvernement dans la mise en œuvre des orientations présidentielles.*

4. De la participation de la République Démocratique du Congo à la prochaine Coupe d’Afrique des Nations au Maroc

Le Président de la République a tenu à exprimer, en ce moment déterminant pour notre sport national, la fierté et l’espoir que porte toute la Nation congolaise à l’occasion de la participation de notre équipe nationale, les Léopards, à la prochaine Coupe d’Afrique des Nations qui se tiendra au Royaume du Maroc.

La présence de notre sélection à ce rendez-vous continental revêt une portée majeure. Elle incarne l’unité, la résilience et la détermination du Peuple Congolais à se hisser parmi les grandes nations du football africain. Les Léopards portent, avec honneur et responsabilité, les aspirations de tout un pays. Ils sont le reflet de notre ambition collective d’exceller, de réussir et de renouer avec la tradition des performances mémorables qui ont façonné notre histoire sportive.

Le Président de la République a adressé à nos athlètes un message d’encouragement patriotique : *qu’ils se dépassent, qu’ils jouent avec discipline, engagement et sens élevé du devoir national.*



Le Gouvernement et l'ensemble de notre Peuple leur témoignent un soutien total et constant, convaincus qu'avec le travail, la rigueur et la persévérance, ils peuvent accomplir l'exploit tant attendu : *ramener la Coupe au pays*.

Dans cet esprit, il attache une importance particulière à ce que la représentation officielle de la République Démocratique du Congo soit sobre, responsable et strictement institutionnelle. Celle-ci sera assurée par le Ministre des Sports et Loisirs, à l'exclusion de toute délégation élargie ou listes à caractère politique. Il a insisté pour qu'aucune accointance politique n'entache la mission d'accompagnement de notre équipe nationale.

Par ailleurs, il a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, le Ministre des Finances, ainsi que le Ministre des Sports et Loisirs, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir une préparation et une participation sans faille. Les moyens requis devront être mobilisés dans le strict respect de l'orthodoxie, de la transparence et de la célérité budgétaires, afin d'assurer les meilleures conditions d'encadrement et de performance.

Enfin, le Ministre des Sports et Loisirs a été invité à lui présenter un rapport circonstancié détaillant les stratégies d'accompagnement, de performance et de succès destinées à offrir à notre équipe nationale toutes les chances de réaliser un parcours exemplaire, ambitieux et à la hauteur des attentes de la Nation.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a orienté son intervention sur quelques points notamment l'appel à l'unité et à la responsabilité dans la communication gouvernementale.

À ce propos, elle a tenu à exprimer son regret face à la persistance des polémiques contreproductives portant sur des sujets sensibles concernant l'action gouvernementale. Il s'agit notamment des sujets susceptibles d'altérer la perception de notre action collective dans l'opinion publique.

Elle a rappelé, à cet égard, l'interpellation formulée lors de la 54^{ème} réunion du Conseil des Ministres sur l'impératif d'une communication gouvernementale coordonnée, cohérente et responsable. Cette instruction est plus que jamais nécessaire au moment où notre pays se trouve à un tournant décisif de son histoire.



« Nous avons le devoir de faire bloc derrière le Président de la République, Chef de l'État, en affichant clairement unité et solidarité, plutôt que de laisser entendre des messages dissonants qui fragilisent l'action publique », a précisé la Première Ministre.

Elle a invité, en conséquence, le Ministre de la Communication et Médias, avec l'appui des services de la Primature, de veiller à ce que tous les intervenants s'alignent à la stratégie de communication du Gouvernement pour mieux aborder les récents développements nationaux en s'inspirant du discours du Président de la République sur l'Etat de la Nation.

Dans ces conditions, elle a demandé à chaque membre du Gouvernement d'éviter toute prise de position publique susceptible d'alimenter des polémiques. A elle d'insister : « Vos services de communication doivent user, à bon escient, avec responsabilité et rigueur, des outils à leur disposition, dans l'objectif du renforcement de la crédibilité de la parole gouvernementale. »

Enfin, la Première Ministre a rappelé que toute déclaration ou toute action émanant d'un membre du Gouvernement engage, de fait, la République. Les relations entre Ministères, ainsi qu'avec les autres Institutions et services de l'État, doivent être guidées par la collégialité, la solidarité et la complémentarité. Elle a clôturé en soumettant à l'attention de chacune, de chacun des membres du Gouvernement, une exhortation du Chef de l'État, je cite : « Les divergences doivent toujours être résolues par le dialogue, dans l'intérêt supérieur du pays ».

Dans l'autre volet de son intervention, la Première Ministre est revenue sur l'urgence d'assurer une entrée en vigueur coordonnée de la prochaine réforme fiscale. Conformément à la Loi n°23/053 du 30 novembre 2023, notre pays se prépare à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2026, de la réforme fiscale majeure portant sur l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP) et l'Impôt des Sociétés (IS).

La principale innovation de cette réforme est qu'elle consacre le passage d'un système cédulaire à un système de globalisation des revenus, plus cohérent, plus équitable et mieux aligné sur les standards internationaux. Pour rappel, le système cédulaire consistait à soumettre un contribuable à plusieurs impositions suivant ses différentes sources des revenus.



Ce système de globalisation des revenus, qui sera désormais d'application dans notre pays, constitue un tournant décisif pour la modernisation de nos finances publiques. Il est aussi une opportunité stratégique pour résoudre une difficulté systémique qui freine depuis des décennies l'efficacité de notre justice et l'assainissement de notre économie, particulièrement la prise en charge des revenus des biens immobiliers. En guise d'illustration, près de 80% des contentieux judiciaires enregistrés au niveau national concernent, en effet, des conflits de propriété immobilière.

Ces litiges sont souvent liés à l'absence des titres fiables, et par conséquent à une mauvaise déclaration des revenus provenant des biens immobiliers. Ce phénomène constitue un frein majeur à la maximisation des recettes dans le secteur de l'immobilier et, désormais, à la mise en œuvre optimale de la réforme fiscale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective, la Première Ministre a demandé aux Ministres ayant dans leurs attributions l'Intérieur, la Justice, les Finances, les Affaires Foncières, les Mines et l'Aménagement du Territoire à travailler étroitement avec son Cabinet, dans le cadre d'une Commission *ad hoc* qui sera mise en place, à cet effet.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué par :

- *La détérioration de la situation sécuritaire à Uvira à la suite des offensives lancées par la Coalition RDF/AFC/M23, ce malgré l'entérinement de l'Accord de paix à Washington, entre la RDC et le Rwanda, sous la médiation du Président des Etats-Unis d'Amérique ;*
- *L'indignation de l'opinion nationale face aux atrocités et tueries dont sont victimes des populations fuyant la ville d'Uvira à la recherche de refuge vers la frontière avec le Burundi ;*



- *L'adhésion de la population à l'adresse du Chef de l'Etat sur l'état de la Nation devant l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en Congrès le 08 décembre 2025.*

Sur le plan sécuritaire, il a informé le Conseil de l'instruction faite aux Gouverneurs de province et à la Police Nationale interdisant l'usage d'escortes, de gyrophares, de sirènes et feux multicolores dans les véhicules et les motos, et ce en attendant l'entrée en vigueur d'un texte réglementaire devant régir ce secteur. Ce texte permettra également de réglementer l'achat et la vente des gyrophares, sirènes et feux multicolores afin de limiter l'usage abusif et excessif de ces dispositifs de sécurité.

Dans le Nord-Kivu, il a été signalé la mise en place d'une administration parallèle et les opérations de transplantation des populations rwandaises dans les zones occupées par la coalition AFC/M23/RDF dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo. Des centaines d'enlèvement des jeunes, des incendies des maisons et des infrastructures socio-sanitaires ont été déplorés.

Par ailleurs, en vue de lutter contre le banditisme et la criminalité en cette période des festivités de fin d'année, il a annoncé une réunion du Comité Provincial de Sécurité élargie aux Bourgmestres des Communes, Chefs de Quartiers ainsi qu'aux autres membres des Comités locaux de sécurité de ces entités de base dans les prochains jours.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport par la situation aux frontières, après qu'elle a fait état des cas des sinistres et catastrophes enregistrés au cours de la semaine qui s'achève.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a fait le point de la situation sécuritaire et opérationnelle.

Celle-ci est marquée spécifiquement la dégradation de la situation sécuritaire à Uvira consécutive aux attaques à l'artillerie et à des bombardements des drones kamikazes des RDF entraînant plusieurs pertes en vies humaines et le déplacement massif des populations qui tentent d'échapper aux massacres et atrocités de tout genre.



Les forces de défense prennent de mesure pour faire face à cette situation.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur le Choléra et le Mpox.

Au sujet du Choléra, la tendance à la 48^{ème} semaine épidémiologique a été marquée par une diminution du nombre des nouveaux cas passant de 1.218 à 1.147 cas suspects dont 24 décès, soit une létalité de 1%. 84 nouveaux cas suspects dont 1 décès ont été notifiés à Kinshasa au cours de la même période.

Quant au Mpox, par rapport à la semaine passée, la tendance à la 48^{ème} semaine est marquée par une baisse du nombre de nouveaux cas suspects de 614 à 421.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a rassuré que les dispositifs de riposte en cours sont maintenus pour permettre de faire face aux conséquences de ces épidémies.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant du secteur de l'Education nationale

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a présenté l'état des lieux sur la gratuité de l'enseignement primaire et la feuille de route pour son extension au cycle terminal de l'éducation de base.

Elle a souligné le fait que, depuis la généralisation de la gratuité en 2019, le pays a enregistré une hausse significative des inscriptions, un allègement des charges de scolarité aux ménages et un renforcement du caractère public et protecteur de l'école primaire. Toutefois, la mise en œuvre a révélé des défis structurels, en particulier en matière de soutenabilité financière, de gestion des ressources humaines et de disparités territoriales.

Les enseignements clés de l'étude spatiale conduite dans les 662 sous-divisions du pays et les conditions nécessaires à l'extension de la gratuité au cycle terminal de l'éducation de base ont motivé la proposition d'une feuille de route graduée, adossée à une phase de sécurisation préalable, afin de garantir une mise



en œuvre équitable, soutenable et conforme aux exigences juridiques et financières de la réforme.

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a précisé que l'adoption de cette feuille de route offrirait au Gouvernement un cadre solide, réaliste et équitable pour mener à bien l'extension de la gratuité, tout en préservant la qualité du service public de l'éducation et en réduisant les inégalités territoriales. Elle garantit que la mise en œuvre de ce droit constitutionnel se fera de manière durable, maîtrisée et conforme aux engagements nationaux et internationaux de la République.

« L'extension de la gratuité au Cycle terminal de l'éducation de base constitue ainsi une responsabilité collective et une occasion de renforcer la cohérence de l'action gouvernementale », a – t – elle conclu.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant de la Formation Professionnelle

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a informé les membres du Conseil de l'organisation d'une conférence et d'une exposition sur la collaboration dans le domaine de la formation professionnelle entre la République Démocratique du Congo et la République Populaire de Chine.

Cet événement qui aura lieu le lundi 22 décembre au Centre Culturel et Artistique de Kinshasa, concerne environ 800 invités et stagiaires (apprenants), et s'inscrit dans la droite ligne du programme du gouvernement visant à :

- *Bénéficier de l'expérience et de la technologie chinoise en matière de formation ;*
- *Orienter les formations vers les besoins réels de l'économie, notamment dans les secteurs où les entreprises chinoises sont fortement implantées (Mines, Infrastructures, Urgences) ;*
- *Renforcer et matérialiser la coopération bilatérale par des actions concrètes de renforcement des capacités du capital humain Congolais.*

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour la réussite de ces assises.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.6. Note d'information relevant des Affaires Sociales

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a présenté l'évolution de la situation d'urgence humanitaire principalement dans la province du Sud-Kivu à la suite de l'offensive généralisée des forces rwandaises et de leurs supplétifs qui a aggravé la situation humanitaire.

Ce tournant sécuritaire intervient à peine quelques jours après la validation par le Gouvernement avec les partenaires, le 1^{er} décembre 2025, des statistiques relatives à la situation humanitaire dans le pays, en ce compris, la situation des personnes déplacées internes. Ces statistiques sont destinées à orienter le Plan de réponse humanitaire pour l'année 2026.

Il en ressort que le nombre total de personnes dans le besoin humanitaire en République Démocratique du Congo s'élève à 14,9 millions, l'assistance humanitaire nécessite l'équivalent de 1,4 milliard de dollars américains jusqu'à fin décembre 2025 et le nombre de déplacés internes s'élevait à 5,3 millions.

L'afflux massif de nouveaux déplacés modifie désormais de manière significative les projections initiales. Les besoins réels dépassent largement les scénarii de planification adoptée, rendant indispensable une révision immédiate des populations cibles, des volumes d'assistance et des capacités logistiques mobilisables.

La présence des forces hostiles à Uvira entraîne la fermeture de la frontière avec le Burundi. Ce qui interrompt un couloir vital d'approvisionnement en vivres, carburants et produits de base laissant craindre une pénurie brusque.

Avec cette détérioration de la situation humanitaire, il a été signalé plus de 35.000 déplacés en un jour à Mboko, 22.000 autres ont pu traverser vers le Burundi tandis que les flux vers Baraka, Sange, Kiliba et Kalemie se poursuivent.

Les organisations humanitaires ont évacué le milieu. Les besoins immédiats portent sur les abris, l'eau et l'assainissement, les soins d'urgence, la sécurité alimentaire, la protection des personnes vulnérables notamment femmes, enfants et personnes vivant avec VIH qui demeurent exposés à de multiples risques.



La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a recommandé, une réponse gouvernementale visible et structurée, conformément à la demande du Président de la République à l'ouverture de cette réunion du Conseil, à travers une mission des Ministères concernés dans l'objectif :

- *D'évaluer la situation sécuritaire ;*
- *D'activer le mécanisme humanitaire d'urgence pour l'acheminement et la coordination de l'assistance ;*
- *D'accélérer la démarche diplomatique avec le Burundi en vue de l'ouverture d'un corridor humanitaire temporaire ;*
- *De mobiliser les dispositifs nationaux et internationaux de plaidoyer pour soutenir la stabilisation de la région.*

Au-delà de cette situation, elle a sollicité une attention particulière pour les communautés de Boma dans le Kongo Central, Bandundu-Ville dans le Kwilu, Buta dans le Bas-Uélé et Mushie dans le Maï-Ndombe frappées par les inondations provoquées par les pluies diluviennes sans oublier les déplacés, victimes de Mobondo.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Note d'information relevant du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a, pour sa part, présenté une note d'information relative à la signature de l'accord de modernisation et de construction des infrastructures aux postes frontaliers entre la République Démocratique du Congo et la République de Zambie.

Cet accord s'inscrit dans la volonté commune des deux États de moderniser les plateformes frontalières, de fluidifier les échanges et d'assurer une meilleure coopération douanière et commerciale conformément aux exigences internationales, notamment celles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Sont concernés les postes frontaliers de Kasumbalesa, Kambimba, Kipushi et Mokambo ainsi que tout autre poste d'entrée à convenir ultérieurement par les deux parties. Ces postes frontaliers sont identifiés comme stratégiques au regard du flux commercial observé sur cette frontière, servant de connexion



entre la République Démocratique du Congo et la partie Est ainsi que la partie sud du continent africain.

Autant le Ministre du Commerce Extérieur a expliqué les multiples avantages de l'opérationnalisation des postes frontaliers à arrêt unique, autant il a identifié les obstacles à contourner grâce à une stratégie adaptée.

Il a terminé son intervention par une série de recommandations stratégiques nécessitant une attention particulière du Gouvernement pour accélérer les travaux techniques et administratifs, afin que notre pays consolide sa position de carrefour commercial régional.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Note d'information relevant du secteur de l'Entrepreneuriat

Le Ministre de l'Entrepreneuriat et Développement des Petites et Moyennes Entreprises a présenté une note d'information à deux volets, à savoir :

1° Recommandations de la Table ronde nationale sur l'emploi et l'entrepreneuriat des Jeunes

Il a indiqué qu'au terme de ces assises tenues à Kinshasa du 18 au 20 novembre 2025, à l'initiative du Président de la République, 305 recommandations brutes ont été formulées pour transformer le terrain de l'emploi et l'entrepreneuriat de nos jeunes, avec déclinaison des actions concrètes à mener, ainsi qu'un échéancier à court, moyen et long termes de mise en œuvre.

De même, des indicateurs précis et mesurables de performance, ainsi que les livrables attendus ont été précisés.

Pour rester en fidèle concordance avec le diagnostic qui avait épinglé 12 fléaux majeurs qui gangrènent l'emploi et l'entrepreneuriat de nos jeunes, lesdites recommandations brutes formulées par les participants ont été regroupées en 70 mesures concrètes ou actions que contient le Programme Présidentiel.

2° Etat d'avancement dans la mise en œuvre des Zones Économiques Spéciales de Maluku et de Musompo

A ce sujet, le Ministre de l'Entrepreneuriat et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, assumant l'intérim du Ministre de l'Industrie, a soutenu que les travaux d'aménagement de la ZES de Kin-Malebo évoluent bien sur le site. La construction de la ligne électrique, une fois achevée, permettra le démarrage de ce site au début de l'année 2026.



Quant à la ZES Pilote de Maluku, le processus de construction des usines agréées par l'AZES évolue bien, nonobstant certains retards causés par le non-octroi des exonérations et le coût élevé de l'électricité. Plus de 600 millions de USD seront investis dans cette ZES dans sa phase pilote sur 250 hectares.

A côté des avancées et des goulots d'étranglement mis en exergue, des propositions des solutions idoines ont été formulées pour mieux accompagner les investisseurs y évoluant.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises respectivement lors de la 69^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 05 décembre 2025 et de la réunion restreinte du Gouvernement du jeudi 11 décembre 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

IV.1. Projet d'Ordonnance relevant de la Défense Nationale

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a soumis au Conseil, pour examen et délibérations, le projet d'Ordonnance fixant l'organisation et le fonctionnement d'un service public dénommé : *Fonds de Soutien et de Développement des Forces Armées de la République Démocratique du Congo*, en sigle « FSD-FARDC ».

Il a pour objectif principal de financer la programmation militaire, notamment par :

- *La collecte de toute somme, sous-forme d'effort de guerre, au titre des contributions du pouvoir central, des Provinces, des entités territoriales décentralisées, des entreprises publiques ou privées, des bailleurs des fonds, des partenaires et de toute personne physique ou morale de droit public ou privé ;*
- *La négociation des pourcentages des quotités à ponctionner sur les actes générateurs des recettes du pouvoir central ciblées en rapport avec la Défense Nationale ;*
- *Le suivi et la collecte des fonds affectés au profit de la Défense Nationale et Anciens Combattants ;*
- *L'initiation, la négociation et la détermination des quotités à percevoir dans les contrats de partenariat ;*



- *La sensibilisation de toutes les couches sociales à contribuer à l'effort de guerre.*

L'opérationnalisation de ce Fonds permettra au Gouvernement de doter les FARDC des équipements adaptés aux menaces actuelles et futures et de développer les capacités fonctionnelles et opérationnelles de nos Forces Armées pour restaurer et maintenir la paix sur toute l'étendue du pays.

Après débats et délibérations, ce projet d'Ordonnance a été adopté.

IV.2. Projet de Décret relevant du secteur de la Formation Professionnelle

Prenant la parole en dernier dans ce chapitre, le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a soumis à l'examen du Conseil, le projet de Décret portant uniformisation des titres du secteur de formation professionnelle en République Démocratique du Congo.

Ce texte répond à l'impératif pour le Gouvernement de réaffirmer son autorité en matière d'émission, de reconnaissance et d'entérinement des titres dans le secteur de la Formation Professionnelle. Il s'agit d'une reprise en main visant à :

- *Garantir la comparabilité avec les systèmes de certification internationaux ;*
- *Sécuriser les titres en les érigeant en imprimés de valeur relevant exclusivement de l'Etat, et améliorer la gouvernance du secteur ;*
- *Offrir aux employeurs et investisseurs une meilleure lisibilité des compétences disponibles.*

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a conclu en rappelant que c'est dans cette optique que la Première Ministre a lancé la campagne de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAI) réaffirmant ainsi la souveraineté de l'État dans ce domaine stratégique.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

Commencée à 15h00', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h38'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

